

Le soutien financier intergénérationnel apporté par la génération pivot

Charles FLEURY



Le soutien financier intergénérationnel apporté par la génération pivot

La présente étude examine les solidarités intergénérationnelles à partir des données de l'enquête PSELL-2/2002. Elle s'inscrit à l'intérieur du projet *Relations entre générations au Luxembourg : solidarité, ambivalence, conflit ?*, financé par le Fonds national de la recherche dans le cadre de son programme *Vivre demain au Luxembourg* et mené conjointement par l'Université du Luxembourg et le Centre d'Études des Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-économiques (CEPS/INSTEAD). Elle porte plus spécifiquement sur la fréquence et le sens des transferts financiers effectués par les ménages membres de la génération pivot (dont la personne de référence est âgée entre 45 et 64 ans) et s'intéresse tout particulièrement aux variations existant entre les Luxembourgeois et les différentes communautés étrangères. Elle vise notamment à vérifier l'hypothèse selon laquelle le niveau de développement économique, le système de sécurité sociale et les normes d'obligation filiale propres au pays d'origine auraient un effet important sur les modalités de soutien financier intergénérationnel effectué par les membres de la génération pivot.

Les résultats témoignent de fréquents transferts financiers au sein des ménages pivots, effectués essentiellement au profit des descendants. Ils montrent toutefois que tous les ménages n'adoptent pas les mêmes comportements, d'importantes différences s'observant selon la nationalité du chef de ménage. Si les caractéristiques socio-économiques des ménages et leur environnement familial expliquent en partie ces différences, elles ne semblent toutefois pas suffire à les expliquer entièrement. En fait, tout indique que les comportements différenciés des ménages pivots issus de l'immigration reflètent, jusqu'à un certain point, l'existence de différences en matière de redistribution publique et de solidarité familiale au sein des pays européens. Nous discutons en conclusion des principaux enseignements que nous pouvons tirer de ces résultats pour les débats entourant la cohésion sociale et l'avenir du système de sécurité sociale au Luxembourg.

INTRODUCTION

Dans le jeu des relations intergénérationnelles, la génération pivot occupe une position centrale. Âgés entre 45 et 64 ans, ses membres sont doublement sollicités par l'entraide familiale. En tant que parents, ils doivent répondre aux besoins d'éducation et d'installation d'une génération de jeunes adultes en voie d'autonomisation. En tant qu'enfants adultes, ils doivent faire face aux besoins d'une génération de parents âgés en début de dépendance.

À l'heure actuelle, l'arbitrage financier entre ces deux ordres de dépendance se fait assez facilement en Europe occidentale¹. Il faut dire que là, le développement de généreux systèmes de sécurité sociale au profit des personnes âgées a permis de libérer les membres de la génération pivot du soutien financier aux personnes âgées et d'une bonne part des soins à leur apporter². La situation pourrait toutefois changer au cours des prochaines années en raison du vieillissement démographique et de la remise en question des États-providence. Tout indique en effet, que les pressions vers une plus grande participation des familles au soutien des personnes âgées s'intensifieront en vue de répondre à ces deux ordres de changements sociétaux³.

Le rôle à jouer pour la génération pivot pourrait être d'autant plus important que, d'un point de vue démographique, l'Europe occidentale a connu plusieurs changements qui ont eu pour conséquence de renforcer la position centrale de cette génération dans le jeu des solidarités. Deux phénomènes doivent être relevés. Le premier a trait à l'augmentation de l'espérance de vie, qui a fait un bond exceptionnel au cours du XXe siècle et qui a conduit à la multiplication des structures familiales multi-générationnelles⁴. De plus en plus, les membres de la génération pivot ont au moins un parent survivant. Le deuxième phénomène a trait, quant à lui, à l'allongement de la jeunesse, provoqué notamment par la prolongation de la période d'études et, dans certains cas, par les difficultés d'insertion professionnelle⁵. Pour la génération pivot, ce phénomène se traduit par une prise en charge financière des enfants qui est de plus en plus longue.

Les membres de la génération pivot pourraient-ils supporter des charges financières plus importantes à l'endroit de leur famille ? Quel pourrait être l'impact d'une réduction des transferts publics destinés aux plus âgés sur les comportements de solidarité de la génération pivot ? Les études ayant porté sur cette question en Europe ont mis en lumière les limites de la solidarité familiale, d'importantes différences de comportements (et de moyens) apparaissant selon les caractéristiques socioéconomiques des ménages⁶. Elles ont notamment montré que si les transferts financiers privés permettaient de réduire les inégalités intergénérationnelles, ils contribueraient à accroître les inégalités intragénérationnelles, les transferts financiers privés profitant davantage aux couches de la population les plus favorisées.

Dans un précédent papier, nous avons montré qu'il en allait de même au Luxembourg, les jeunes ménages issus des catégories les plus favorisées ayant été les principaux bénéficiaires des transferts financiers intergénérationnels⁷. Nous observons toutefois d'importantes différences selon la nationalité du chef de ménage, comme si les ménages pivots d'origine étrangère adoptaient des comportements différents en matière de solidarité intergénérationnelle. Le présent papier explore de manière plus détaillée cette question. Examinant les transferts financiers effectués par les ménages pivots, il vise à vérifier l'hypothèse selon laquelle le niveau de développement économique, le système de sécurité sociale et les normes d'obligation filiale propres au pays d'origine auraient un effet sur les modalités de soutien financier intergénérationnel effectué par les membres de la génération pivot. Loin d'être inutile, cette réflexion permet non seulement de mieux connaître la société luxembourgeoise, mais elle permet également de s'interroger sur l'intégration des populations immigrantes au Luxembourg et sur l'effet possible d'une réduction des transferts publics destinés aux plus âgés en vue de faire face aux défis que pose le vieillissement démographique.

¹ Il s'agit de l'Europe occidentale telle que définie par le service des statistiques de l'ONU et dont les principaux pays sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, le Luxembourg et la Suisse (<http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49regfn.htm>).

² ATTIAS-DONFUT, C., 2000. « Rapports de générations. Transferts intrafamiliaux et dynamique macrosociale », *Revue Française de Sociologie*, vol. 41, no 4, pp. 643-684 ; KHOLI, M. 1999. « Private and public transfers between generations: linking the family and the state », *European Societies*, vol. 1, no 1, pp. 81-104.

³ Commission européenne, 2005. *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations – Livre Vert*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.

⁴ OGG, J. et RENAULT, S., 2005. « Le soutien familial intergénérationnel dans l'Europe élargie », *Retraite et Société*, (46), pp. 29-57.

⁵ VAN DE VELDE, C., 2007. « La dépendance familiale des jeunes adultes en France. Traitement politique et enjeux normatifs », dans S. PAUGAM (dir.), *Repenser la solidarité : l'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, pp. 315-33 ; GALLAND, O., 2004. *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Colin.

⁶ ESPING-ANDERSEN, G. et PALIER, B. 2008. *Trois leçons sur l'État-providence*, Paris, Seuil ; DÉCHAUX, J.-H. et HERPIN, N., 2006. « L'entraide familiale n'accroît pas la cohésion sociale », dans H. LAGRANGE (dir.), *L'épreuve des inégalités*, Paris, PUF, pp. 153-191 ; BAWIN-LEGROS, B. et STASSEN, J.-F., 2002. « Intergenerational solidarity: between the family and the state », *Current Sociology*, vol. 50, no 2, pp. 243-262 ; DE BARRY, C., ENEAU, D. et HOURRIEZ, J.-M., 1996. « Les aides financières entre ménages », *Insee Première*, no 441.

⁷ FLEURY, C., 2009. « Les transferts financiers intergénérationnels : à qui profite la solidarité ? », *CEPS/INSTEAD, 2009, Population & Emploi*, no 38.

Cet article comporte quatre parties principales. Dans la première, nous présentons la méthodologie de notre recherche et nous définissons les principaux termes employés tout au long de l'article. Dans la deuxième partie, nous examinons quelques caractéristiques des ménages pivots suivant la nationalité du chef de ménage. Dans la troisième partie, nous mesurons l'importance des transferts financiers intergénérationnels faits par les ménages pivots suivant la nationalité du chef de ménage, le type et le sens du transfert effectué. Nous discutons des résultats en conclusion, tentant notamment d'en dégager les principaux enseignements pour la cohésion sociale et l'avenir du système de sécurité sociale au Luxembourg.

I. METHODOLOGIE

Notre étude s'appuie sur les données recueillies en 2002 dans le cadre du panel des ménages *Panel Socio Économique Liewen zu Lëtzebuerg* (PSELL-2). Elle porte sur les transferts financiers effectués par les ménages pivots, lesquels sont définis comme étant ceux dont le chef (ou la personne de référence) est âgé entre 45 et 64 ans inclusivement. Quatre groupes de ménages pivots nous intéressent plus particulièrement, soit les *ménages pivots luxembourgeois*, les *ménages pivots portugais*, les *ménages pivots limitrophes* et les *autres ménages pivots étrangers* (cf. Encadré 1). Nous justifions ces regroupements par la nécessité d'avoir des groupes de ménages dont les effectifs soient assez nombreux pour permettre d'effectuer des analyses statistiques.

Les transferts financiers renvoient aux transferts d'argent ou de biens (quantifiables) qui sont effectués au profit des membres de la famille (ou belle-famille) qui ne vivent pas dans le ménage du donateur. Trois formes de transferts nous intéressent tout particulièrement : les transferts réguliers, les transferts occasionnels et les prêts. Les transferts réguliers renvoient à l'argent qui a été régulièrement versé par les ménages à des membres de leur famille au cours des douze mois qui ont précédé l'enquête. Cet argent peut être versé aux parents ou aux beaux-parents pour contribuer aux frais de maison de retraite ou pour une autre raison, aux enfants ayant terminé leurs études et aux petits-enfants

pour constituer un capital ou pour d'autres motifs, ou à d'autres membres de la famille. Les transferts occasionnels se rapportent, quant à eux, à l'argent qui a été versé occasionnellement au cours des cinq années qui ont précédé l'enquête, que ce soit lors d'un mariage, d'une naissance, d'une communion, de l'achat d'un logement ou d'une voiture, d'une installation, de difficultés financières ou d'une autre raison. Les prêts renvoient pour leur part à l'argent qui a été prêté à un membre de la famille au cours des cinq années qui ont précédé l'enquête, et ce, que ce soit pour l'installation dans un logement, l'achat d'une voiture, en raison de difficultés financières ou une autre raison.

Pour chaque forme de transferts nous nous intéressons au sens qu'il prend en fonction du lien qui existe entre le ménage donateur et le bénéficiaire. Les transferts peuvent être ascendants, descendants ou collatéraux. Nous parlons de transfert ascendant lorsque le transfert est effectué au profit d'un parent, d'un beau-parent, d'un grand-parent, d'un oncle, d'une tante, etc. En revanche, nous parlons de transfert descendant lorsque le transfert est fait au profit d'un enfant, d'un petit-enfant, d'un neveu, d'une nièce, etc. Enfin, les transferts collatéraux renvoient à l'argent qui est versé à un frère, une sœur, un cousin, une cousine, etc. Dans tous les cas, c'est par rapport au chef de ménage que le lien donateur/bénéficiaire est établi.

ENCADRÉ 1 : Les ménages et les groupes de nationalités

Uniquement dans le but d'alléger le texte, nous utiliserons dans ce papier une terminologie un peu inhabituelle pour désigner les ménages selon leur nationalité. Quatre types de ménages sont ainsi définis :

1. *Ménage pivot luxembourgeois* : ménage vivant au Luxembourg et dirigé par un chef de nationalité luxembourgeoise et âgé entre 45 et 64 ans inclusivement.
2. *Ménage pivot portugais* : ménage vivant au Luxembourg et dirigé par un chef de nationalité portugaise et âgé entre 45 et 64 ans inclusivement.
3. *Ménage pivot limitrophe* : ménage vivant au Luxembourg et dirigé par un chef de nationalité belge, française ou allemande et âgé entre 45 et 64 ans inclusivement.
4. *Autre ménage pivot étranger* : ménage vivant au Luxembourg et dirigé par un chef de nationalité étrangère autre que portugaise, belge, française ou allemande et âgé entre 45 et 64 ans inclusivement.

II. LES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES PIVOTS

Avant d'examiner la proportion de ménages pivots qui ont effectué des transferts financiers au profit des membres de leur famille, il serait bon d'examiner quelques caractéristiques des ménages pivots suivant la nationalité du chef de ménage. Cela nous apparaît nécessaire dans la mesure où, d'après les nombreux travaux scientifiques sur les transferts intergénérationnels, ces caractéristiques sont susceptibles d'être liées aux comportements des ménages pivots en matière de solidarité intergénérationnelle. Ces caractéristiques ont trait au niveau de vie des ménages, à l'environnement familial du ménage, à sa position dans le cycle de vie et aux normes d'obligations filiales.

1. Niveau de vie du ménage

De nombreux observateurs ont montré que les pratiques d'entraide distinguaient nettement les milieux sociaux les uns des autres, avec comme conséquence un accroissement des inégalités sociales⁸. Selon ces études, les transferts financiers seraient plus fréquents au sein des ménages les plus favorisés, ceux-ci disposant non seulement des ressources financières les plus élevées, mais désirant également maintenir le niveau social de leurs descendants. Jouissant de ressources financières moins importantes, les ménages des milieux modestes effectueraient moins de transferts financiers, devant plutôt privilégier les aides en nature tels que l'hébergement, les échanges de services, etc.

Si ces observations se vérifient au Luxembourg, on peut s'attendre à observer d'importantes différences au sein des ménages pivots suivant la nationalité du chef de ménage. On observe en effet d'importantes variations de niveau de vie⁹ selon la nationalité du chef de ménage, les *ménages pivots luxembourgeois* et les *ménages pivots limitrophes* jouissant des niveaux de vie médian¹⁰ les plus élevés (2 400€/mois et 2 630€/mois respectivement), alors que les *ménages pivots portugais* et les *autres ménages pivots étrangers* jouissent des niveaux de vie les plus faibles (1 790€/mois et 1 930€/mois respectivement) (cf. *Tableau 1*). Comme près de 60% des *ménages pivots portugais* bénéficient d'un niveau de

vie inférieur à 1 860€/mois (contre 33% en moyenne pour l'ensemble des ménages), on peut s'attendre à des transferts financiers moins fréquents chez ces ménages.

2. Cycle de vie et environnement familial

D'autres observateurs ont montré que la probabilité d'effectuer des transferts financiers intergénérationnels était fortement liée à la position du ménage dans le cycle de vie et à son environnement familial¹¹. Aussi, la probabilité d'effectuer un transfert financier intergénérationnel est plus grande lorsque le ménage a des parents survivants, des enfants et/ou des petits-enfants vivant à l'extérieur du ménage. Elle l'est d'autant plus que le donateur potentiel n'a pas d'enfant ou de petit-enfant à l'intérieur de son ménage.

Encore une fois, si ces observations se vérifient au Luxembourg, on peut s'attendre à observer des variations importantes en matière de transferts financiers intergénérationnels suivant la nationalité du chef de ménage. En effet, d'importantes variations apparaissent en fonction de l'environnement familial du ménage et de sa position dans le cycle de vie (cf. *Tableau 2*). Concernant la probabilité d'avoir un parent ou un beau-parent survivant, on observe que les *ménages pivots luxembourgeois* sont un peu moins nombreux que les ménages pivots non luxembourgeois à en avoir un : 70% d'entre eux ont déclaré avoir au moins un parent et/ou beau-parent survivant, contre plus de 80% au sein des ménages pivots non luxembourgeois¹². À propos des probabilités d'avoir un enfant et/ou un petit-enfant vivant en dehors du ménage, il apparaît que celles-ci sont plus fortes chez les *ménages pivots portugais* (58% et 31%) et les *autres ménages pivots étrangers* (59% et 34%), alors qu'elles sont plus faibles chez les *ménages pivots limitrophes* (37% et 13%) et chez les *ménages pivots luxembourgeois* (45% et 27%). En ce qui a trait à la probabilité d'avoir un enfant vivant à l'intérieur du ménage, on constate que les *ménages pivots limitrophes* ont plus souvent un enfant mineur que les autres ménages (36% contre 26% en moyenne), alors que les *ménages pivots portugais* ont plus souvent un enfant majeur que les autres ménages (61% contre 43% en moyenne).

⁸ ESPING-ANDERSEN, G. et PALIER, B., *op.cit.* ; DÉCHAUX, J.-H. et HERPIN, N., *op.cit.* ; BAWIN-LEGROS, B. et STASSEN, J.-F., *op.cit.* ; DE BARRY, C., ENEAU, D. et HOURRIEZ, J.-M., *op.cit.*

⁹ Le niveau de vie permet de comparer le revenu disponible (revenu de toutes provenances net d'impôts) des ménages de compositions différentes ; il est égal au rapport entre le revenu disponible du ménage et le nombre d'unités de consommation qui y sont recensées. Ici, le nombre d'unités de consommation est calculé à partir de l'échelle de l'OCDE : 1 unité de consommation pour le premier adulte, 0,5 unité de consommation pour chaque autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 unité de consommation pour chaque enfant de moins de 14 ans. Pour plus d'informations, voir BERGER, F. « Revenu disponible, niveau de vie et indicateurs d'inégalités : bilan de la période 1994-2001 », CEPS/INSTEAD, 2004, *Population & Emploi*, no 1-2004.

¹⁰ Le niveau de vie médian est celui qui sépare les ménages en deux groupes égaux, la moitié jouissant d'un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian, l'autre jouissant d'un niveau de vie supérieur.

¹¹ DÉCHAUX, J.-H. et HERPIN, N., *op.cit.* ; ARRONDEL, L. et WOLFF, F.-C., 1998. « La nature des transferts inter vivos en France : investissements humains, aides financières et transmission du patrimoine », *Économie et Prévisions*, vol. 4, no 135, pp. 1-27.

¹² Cela s'explique par le fait que les chefs des ménages pivots luxembourgeois sont généralement plus âgés que les autres chefs.

TABLEAU 1. Niveau de vie mensuel médian et distribution du niveau de vie mensuel des ménages pivots selon la nationalité du chef de ménage, 2002 (en %)

	Niveau de vie mensuel médian (en €)	Distribution du niveau de vie (en %)			N
		Moins de 1 860 €	1 860 – 2 794 €	2795 € et plus	
Luxembourgeois	2 400 €	30,8	33,9	35,3	552
Portugais	1 790 €	57,5	39,7	2,7	74
Limitrophes	2 630 €	16,7	35,7	47,6	84
Autres étrangers	1 930 €	43,6	22,3	34,0	94
Total	2 300 €	33,3	33,2	33,5	804

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD

Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé entre 45 et 64 ans.

Note : les différences statistiquement significatives ($p \leq 0,05$) sont inscrites en caractères gras.

Note de lecture : le niveau de vie médian des ménages pivots luxembourgeois s'établissait à 2 400€/mois en 2002. Parmi ces ménages, 30,8% jouissaient d'un niveau de vie inférieur à 1 860€/mois.

TABLEAU 2. Caractéristiques des ménages pivots selon la nationalité du chef de ménage, 2002 (en %)

	Parent survivant	Enfant hors ménage	Petit- enfant	Enfant <18 dans ménage	Enfant >18 dans ménage	N
Luxembourgeois	69,5	45,4	26,8	25,1	40,9	552
Portugais	84,9	57,7	31,1	27,8	60,8	74
Limitrophes	81,0	36,9	13,1	35,7	36,9	84
Autres étrangers	83,0	58,5	34,0	23,4	45,3	94
Total	73,7	47,1	26,6	26,3	42,9	804

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD

Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé entre 45 et 64 ans.

Note : les différences statistiquement significatives ($p \leq 0,05$) sont inscrites en caractères gras.

Note de lecture : parmi l'ensemble des ménages pivots luxembourgeois, 69,5% ont au moins un parent ou un beau-parent survivant, 45,4% ont au moins un enfant qui vit hors du ménage, 26,8% ont au moins un petit-enfant, 25,1% hébergent au moins un enfant âgé de moins de 18 ans et 40,9% hébergent au moins un enfant âgé de 18 ans et plus.

3. Normes d'obligation filiale

Plusieurs travaux ont montré que les pays européens ne jouissaient pas tous du même niveau de redistribution publique et qu'ils n'envisageaient pas non plus la solidarité familiale de la même façon¹³. En fait, si certains pays se méfient des solidarités familiales en raison des inégalités sociales qu'elles reproduisent (régimes libéraux et sociaux-démocrates), d'autres tendent plutôt à les encourager, leur attribuant tantôt un rôle complémentaire aux solidarités publiques (régimes corporatistes), tantôt un rôle de substitut (régimes méditerranéens)¹⁴. Il en résulte des comportements variés en matière de solidarité intergénérationnelle ainsi que des normes d'obligations filiales différentes selon le type de régime adopté par les pays¹⁵. Le Graphique 1 témoigne de ces différences, présentant le niveau d'adhésion des populations de différents pays européens à la norme de l'amour inconditionnel des parents. Comme on peut le constater, cette norme est particulièrement prégnante dans les pays méditerranéens tels que le Portugal (83%), l'Italie (79%) et l'Espagne (79%), alors qu'elle l'est beaucoup moins dans les pays sociaux-démocrates comme les Pays-Bas (32%), le Danemark (39%) et la Suède (44%) et, dans une moindre mesure, dans les pays corporatistes comme l'Allemagne (49%) et le Luxembourg (59%).

Or, tout indique que ces différences culturelles perdurent en-dehors du contexte national qui leur a donné naissance. Ainsi, au Luxembourg, d'importantes différences apparaissent selon la nationalité de l'individu, les Portugais adhérant beaucoup plus fortement que les autres nationalités à la norme de l'amour inconditionnel des parents, et ce, en 1999 (82% contre 59% en moyenne) comme en 2008 (80% contre 64% en moyenne) (cf. Tableau 3). De même, à la question posée en 2008 à propos des obligations des enfants adultes envers leurs parents ayant besoin d'une aide de longue durée, ils sont beaucoup plus nombreux à avoir déclaré que les enfants adultes devaient fournir l'aide que nécessitent leurs parents, même aux dépens de leur propre bien-être (65% contre 48% en moyenne).

4. Les effets attendus de ces caractéristiques

Compte tenu des caractéristiques propres aux différents groupes de nationalités, on peut donc s'attendre à d'importantes variations en termes de transferts financiers intergénérationnels selon la nationalité du chef de ménage. Il demeure néanmoins difficile d'énoncer des hypothèses précises, les différentes

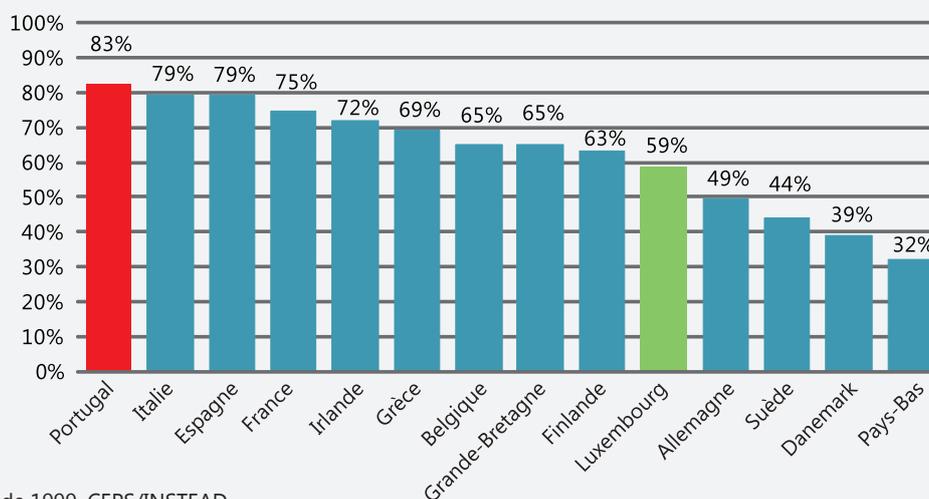
nationalités cumulant des caractéristiques qui nous laisseraient croire à une probabilité d'effectuer des transferts financiers intergénérationnels tantôt plus faible, tantôt plus forte. A propos des *ménages pivots portugais*, par exemple, on peut croire que leur plus forte probabilité d'avoir un parent, un enfant et/ou un petit enfant vivant à l'extérieur de leur ménage ainsi que leur plus grande adhésion aux normes d'obligation filiale ira de pair avec des transferts financiers intergénérationnels plus fréquents. En revanche, leur plus faible niveau de vie ainsi que leur plus grande probabilité d'héberger un enfant adulte au sein de leur ménage pourraient bien aller de pair avec une plus faible probabilité d'effectuer des transferts financiers intergénérationnels. La prochaine partie examine ces différents scénarios. Elle présente la proportion de ménages qui ont effectué des transferts financiers intergénérationnels au profit de membres de leur famille et s'intéresse au sens de ces transferts suivant la nationalité du chef de ménage. Lorsque les effectifs des donateurs sont suffisants, nous fournissons les montants médians qui ont été versés par les ménages. Nous ne discutons toutefois de ces montants que lorsque ceux-ci sont comparables, ce qui est rarement le cas, la période couverte par les différents transferts variant considérablement d'un transfert à l'autre.

¹³ MASSON, A., 2006. « Logiques sociales rivales. Entre les âges et entre les générations », *Informations sociales*, no 134, pp. 100-115 ; ATTIAS-DONFUT, C. et WOLFF, F.-C., 2005. « Les transferts intergénérationnels des migrants âgés », *Économie et Statistique*, no 390, pp. 3-23 ; DAATLAND, S. O. et HERLOFSON, K., 2003. « Les normes de responsabilité familiale dans les pays européens : contrastes et similarités », *Retraite et Société*, no 38, pp. 15-47 ; WALL, K., ABOIM, S., CUNHA, V. et VASCONCELOS, P., 2001. « Families and informal support networks in Portugal : the reproduction of inequality », *Journal of European Social Policy*, vol. 11, no 3, pp. 213-233 ; MILLAR, J. et WARMAN, A., 1996. *Family obligations in Europe*, London, Family Policy Studies Centre.

¹⁴ En Europe, on classe généralement la Grande-Bretagne et l'Irlande parmi les régimes libéraux, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas et la Suède parmi les régimes sociaux-démocrates, l'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg parmi les régimes corporatistes et, enfin, l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal parmi les régimes méditerranéens. Pour plus d'informations, voir : MASSON, A., op.cit. ; MILLAR, J. et WARMAN, A., op.cit. Voir également : ESPING-ANDERSEN, G., 1999. *Les trois mondes de l'État-providence : essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF.

¹⁵ DAATLAND, S. O. et HERLOFSON, K., op.cit.

GRAPHIQUE 1. Proportion d'individus jugeant qu'on doit toujours aimer et respecter ses parents peu importe leurs qualités et leurs défauts selon le pays, Europe, 1999 (en %)



Source : EVS de 1999, CEPS/INSTEAD.

Champ : ensemble des répondants âgés de 18 ans et plus.

Note : La question posée s'énonçait ainsi : « Avec laquelle de ces deux opinions êtes-vous le plus d'accord ? A) Quels que soient les qualités et les défauts de ses parents, on doit toujours les aimer et les respecter ; B) On n'a pas le devoir de respecter et d'aimer ses parents quand ils ne l'ont pas mérité par leur comportement et leur attitude ».

TABLEAU 3. Aimer et respecter ses parents peu importe leurs qualités et responsabilités des enfants adultes à l'égard de leurs parents âgés selon la nationalité, Luxembourg, 1999 et 2008 (en %)

	Aimer et respecter ses parents peu importe leurs qualités et défauts*		Devoir des enfants adultes vis-à-vis des parents âgés (2008)**		
	1999	2008	Fournir l'aide, même aux dépens de leur propre bien-être	Ne doivent pas se sacrifier	Ni l'un, ni l'autre
Luxembourgeois	55,1	59,8	43,5	38,3	18,2
Portugais	82,3	79,9	65,2	24,0	10,7
Limitrophes	58,0	61,1	38,2	41,2	20,6
Autres étrangers	56,7	65,0	57,8	28,3	13,9
Total	58,8	63,7	48,0	35,3	16,8

Source : EVS de 1999 et 2008, CEPS/INSTEAD.

Champ : ensemble des répondants âgés de 18 ans et plus.

Note : * La question posée s'énonçait ainsi : « Avec laquelle de ces deux opinions êtes-vous le plus d'accord ? A) Quels que soient les qualités et les défauts de ses parents, on doit toujours les aimer et les respecter ; B) On n'a pas le devoir de respecter et d'aimer ses parents quand ils ne l'ont pas mérité par leur comportement et leur attitude ». ** La question s'énonçait ainsi : « Laquelle des deux affirmations suivantes correspond le mieux à votre opinion en ce qui concerne la responsabilité des enfants adultes lorsque leurs parents ont besoin d'une aide de longue durée ? 1- Les enfants adultes doivent fournir l'aide que nécessitent leurs parents, même aux dépens de leur propre bien-être ; 2- Les enfants adultes ont leur vie à eux, et on ne doit pas exiger qu'ils sacrifient leur propre bien-être à celui de leurs parents ; 3- Ni l'un ni l'autre ». Cette question n'était pas posée en 1999. Les différences statistiquement significatives ($p \leq 0,05$) sont inscrites en caractères gras.

Note de lecture : 43,5% des Luxembourgeois étaient d'accord avec l'idée que l'enfant adulte devait fournir l'aide que nécessitent ses parents âgés, même aux dépens de leur propre bien-être.

III. DES TRANSFERTS FINANCIERS RELATIVEMENT FRÉQUENTS

La proportion des ménages pivots qui ont versé de l'argent à au moins un membre de leur famille vivant à l'extérieur de leur ménage est relativement importante : 18% en ont versé régulièrement au cours des douze mois qui ont précédé l'enquête, 39% en ont versé occasionnellement au cours des cinq années ayant précédé l'enquête et 8% en ont prêté au cours de la même période (cf. *Tableau 4*). Comme on pouvait s'y attendre, la probabilité d'avoir effectué un transfert financier intergénérationnel varie selon la nationalité du chef de ménage. Concrètement, il apparaît que les *ménages pivots portugais* ont fait davantage de transferts réguliers que les autres ménages (26% contre 18% en moyenne) alors que les *ménages pivots limitrophes* ont octroyé davantage de prêts (19% contre 8% en moyenne). Fait intéressant, il ne semble pas exister de différences en ce qui a trait à la probabilité d'avoir versé occasionnellement de l'argent à un membre de sa famille au cours des cinq années qui ont précédé l'enquête. Qu'en est-il du sens des transferts ? Les prochaines sous-sections examinent cette question.

1. Les transferts sont rarement ascendants... sauf chez les portugais

Le *Tableau 5* présente la proportion de ménages pivots qui ont versé de l'argent à un ou plusieurs ascendants selon la nationalité du chef de ménage et le type de transfert qui a été effectué. Deux éléments ressortent plus particulièrement. Le premier a trait à la faible importance des transferts financiers ascendants au sein de la génération pivot. En fait, peu importe la période étudiée, on remarque que peu de ménages pivots ont versé de l'argent à des ascendants : moins de 4% leur ont versé régulièrement de l'argent au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête, moins de 3% leur ont versé occasionnellement au cours des cinq années ayant précédé l'enquête et moins de 1% leur ont octroyé un prêt au cours de la même période. Ces résultats vont dans le sens de ceux obtenus dans d'autres études, en France et en Belgique notamment¹⁶, et confirment la faible importance des transferts financiers ascendants. En somme, il semble bien qu'au Luxembourg, comme ailleurs en Europe occidentale, les ménages pivots ont été libérés des exigences financières liées à la prise en charge des parents âgés.

Le deuxième élément qui ressort du *Tableau 5* nuance quelque peu notre première observation mais semble confirmer l'hypothèse énoncée dans l'introduction concernant l'effet du pays d'origine sur les comportements en matière de solidarité financière intergénérationnelle. Plus concrètement, on observe que les *ménages pivots portugais* effectuent sensiblement plus de transferts réguliers ascendants que les autres ménages, près de 17% d'entre eux en ayant fait au cours de l'année ayant précédé l'enquête, contre moins de 5% au sein des autres ménages. Si ce résultat est sans doute lié au fait que, comparativement aux *ménages pivots luxembourgeois*, les *ménages pivots portugais* ont plus souvent un parent et/ou un beau-parent survivant¹⁷, cette caractéristique ne suffit pas à expliquer la totalité du phénomène observé. On constate en effet que chez les autres ménages non luxembourgeois, où la probabilité d'avoir un parent ou un beau-parent survivant est similaire à celle des *ménages pivots portugais*, les transferts réguliers ascendants sont nettement moins fréquents. On peut donc croire que les transferts financiers ascendants plus fréquents au sein des *ménages pivots portugais* traduisent également une logique intergénérationnelle particulière au sein de ces ménages. Cette logique serait directement liée au fonctionnement du système de sécurité sociale propre à leur pays d'origine, lequel se caractérise, rappelons-le, par des transferts publics moins généreux et des attentes plus fortes vis-à-vis des membres de la famille¹⁸. Fait intéressant, cette plus forte probabilité de transferts ascendants chez les *ménages pivots portugais* ne s'observe pas pour les autres formes de transferts, plus occasionnels et moins liés aux besoins primaires des bénéficiaires¹⁹, ce qui tend à renforcer le caractère qu'on peut supposer « nécessaire » ou « de première nécessité » de ces transferts.

2. Les ménages pivots donnent surtout aux descendants

Examinons maintenant l'ampleur des transferts financiers descendants effectués par les ménages pivots. D'entrée de jeu, il apparaît que ces transferts sont nettement plus fréquents que les transferts ascendants, et ce, peu importe le type de transferts examiné. Les transferts occasionnels sont les plus courants, plus du tiers des ménages en ayant fait au cours des cinq années ayant précédé l'enquête (cf. *Tableau 6*). Suivent les transferts

¹⁶ DÉCHAUX, J.-H. et HERPIN, N., *op.cit.* ; BAWIN-LEGROS, B. et STASSEN, J.-F., *op.cit.* ; ATTIAS-DONFUT, C., *op.cit.* ; DE BARRY, C., ENEAU, D. et HOURRIEZ, J.-M., *op.cit.*

¹⁷ Pour rappel, voir *tableau 2*.

¹⁸ DAATLAND, S. O. et HERLOFSON, K., *op.cit.* ; WALL, K. et al., *op.cit.* ; MILLAR, J. et WARMAN, A., *op.cit.*

¹⁹ Rappelons que les transferts réguliers ascendants regroupent les aides liées aux frais de maison de retraite et secondairement, les autres transferts versés régulièrement aux parents. Les transferts occasionnels concernent quant à eux les cadeaux donnés lors d'événements familiaux ou d'anniversaires ainsi que les aides financières versées lors d'achats importants ou lors de difficultés financières (cas peu fréquents).

TABLEAU 4. Proportion de ménages pivots qui ont versé de l'argent à un membre de leur famille selon la nationalité du chef de ménage et le type de transferts, 2002 (en %)

	Régulier (12 mois)	Occasionnel (5 ans)	Prêt (5 ans)	N
Luxembourgeois	16,1	39,4	7,2	552
Portugais	26,4	39,7	4,1	74
Limitrophes	10,7	38,1	19,0	84
Autres étrangers	24,2	34,0	6,4	94
Total	17,7	38,7	8,2	804
Montant médian	2 000€	1 740€	4 590€	

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD

Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé entre 45 et 64 ans.

Note : les différences statistiquement significatives ($p \leq 0,05$) sont inscrites en caractères gras.

Note de lecture : parmi l'ensemble des ménages pivots luxembourgeois, 16,1% ont versé régulièrement de l'argent à un ou plusieurs membres de leur famille au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête. Le montant médian des transferts réguliers s'établit à 2 000€ parmi l'ensemble des ménages pivots donateurs.

TABLEAU 5. Proportion de ménages pivots qui ont versé de l'argent à un ascendant selon la nationalité du chef de ménage et le type de transferts, 2002 (en %)

	Régulier (12 mois)	Occasionnel (5 ans)	Prêt (5 ans)	N
Luxembourgeois	1,5	2,2	0,7	552
Portugais	16,7	0,0	0,0	74
Limitrophes	4,8	4,8	0,0	84
Autres étrangers	3,2	5,3	1,1	94
Total	3,5	2,6	0,6	804

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD

Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé entre 45 et 64 ans.

Note : les différences statistiquement significatives ($p \leq 0,05$) sont inscrites en caractères gras.

Note de lecture : parmi l'ensemble des ménages pivots luxembourgeois, 1,5% ont effectué un transfert régulier ascendant. La faible proportion de ménages donateurs nous empêche d'évaluer le montant médian des transferts ascendants.

TABLEAU 6. Proportion de ménages pivots qui ont versé de l'argent à un descendant selon la nationalité du chef de ménage et le type de transferts, 2002 (en %)

	Régulier (12 mois)	Occasionnel (5 ans)	Prêt (5 ans)	N
Luxembourgeois	14,4	37,1	3,8	552
Portugais	8,3	39,7	4,1	74
Limitrophes	6,0	29,8	1,2	84
Autres étrangers	22,3	26,6	5,3	94
Total	13,9	35,2	3,7	804
Montant médian	1 490€	2 110€	---	

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD

Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé entre 45 et 64 ans.

Note : les différences statistiquement significatives ($p \leq 0,05$) sont inscrites en caractères gras. (---) effectifs insuffisants.

Note de lecture : parmi l'ensemble des ménages pivots luxembourgeois, 14,4% ont versé régulièrement de l'argent à un descendant au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Le montant médian des transferts réguliers descendants était de 1 490€ parmi l'ensemble des ménages pivots donateurs.

réguliers, effectués par 14% des ménages pivots au cours de l'année ayant précédé l'enquête, et les prêts, octroyés par un peu moins de 4% des ménages pivots au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Ces résultats confirment les observations faites dans d'autres pays d'Europe, lesquelles ont montré que les transferts financiers profitaient surtout aux descendants, aux enfants et aux petits-enfants en particulier, et qu'ils prenaient surtout la forme de dons.

D'importantes différences de comportements s'observent néanmoins en fonction de la nationalité du chef de ménage. Commençons par les *ménages pivots luxembourgeois*, lesquels, rappelons-le, ont effectué peu de transferts financiers ascendants. Comme le montre le tableau 6, ils sont parmi les ménages qui ont effectué le plus de transferts financiers au profit d'un descendant, 37% leur ayant versé occasionnellement de l'argent, 14% leur ayant versé régulièrement de l'argent et 4% leur ayant prêté de l'argent.

Les *ménages pivots portugais* sont également nombreux à avoir effectué des transferts descendants, constituant même la catégorie de ménages la plus susceptible d'avoir fait des transferts occasionnels (40%). Ils ont toutefois effectué moins de transferts réguliers descendants, 8% d'entre eux en ayant fait, contre 14% en moyenne dans les autres ménages. Ce résultat est intéressant dans la mesure où les *ménages pivots portugais* constituent les seuls ménages où les transferts réguliers ascendants sont plus fréquents que les transferts réguliers descendants : alors que pour l'ensemble des ménages, les transferts réguliers descendants sont quatre fois plus fréquents que les transferts réguliers ascendants (3,5% contre 14%), chez les *ménages pivots portugais*, ils sont deux fois moins fréquents (17% contre 8%) (cf. Tableaux 5 et 6). On peut se demander jusqu'à quel point ce résultat ne traduit pas l'arbitrage financier que doivent faire certains ménages, aux prises avec des ressources financières limitées, entre les besoins de leurs parents âgés et ceux de leurs enfants.

Les comportements des *ménages pivots limitrophes* sont encore différents. Moins susceptibles d'avoir des enfants vivant à l'extérieur de leur ménage, ces ménages ont effectué moins de transferts descendants que l'ensemble des autres ménages : 30% ont fait des transferts occasionnels (contre 35% en moyenne pour l'ensemble des ménages), 6% ont fait des transferts réguliers (contre 14% en moyenne pour l'ensemble des ménages) et 1% ont octroyé un prêt (contre 4% en moyenne pour l'ensemble des ménages). Quant aux *autres ménages pivots étrangers*, s'ils ont effectué sensiblement moins de transferts occasionnels ascendants (27% contre 35% en moyenne), ils ont, en revanche, fait davantage de transferts réguliers, 22% d'entre eux en ayant fait, contre 14% en moyenne pour l'ensemble des ménages. Ce résultat est intéressant dans la mesure où il diffère substantiellement de ceux obtenus au sein des *ménages pivots portugais*, ménages

qui affichent pourtant des caractéristiques similaires à celles des *autres ménages pivots étrangers* en ce qui a trait à la probabilité d'avoir des enfants et/ou des petits-enfants vivant à l'extérieur du ménage. En fait, et c'est cela qui est intéressant, seule diffère la proportion de ménages pivot hébergeant des enfants adultes, celle-ci étant plus élevée au sein des *ménages pivots portugais* qu'au sein des *autres ménages pivots étrangers*. Cela semble indiquer que, face aux besoins de leurs enfants, les *ménages pivots portugais* et les *autres ménages pivots étrangers* adoptent des comportements différents, les premiers optant pour l'hébergement, les seconds optant pour les transferts financiers réguliers. On peut se demander jusqu'à quel point les ressources limitées des *ménages pivots portugais*, couplées avec leurs fréquents transferts financiers ascendants n'expliquent pas leur comportement en matière de solidarité descendante²⁰.

Si on creuse davantage la question des transferts occasionnels descendants, d'autres différences apparaissent selon la nationalité du chef de ménage (cf. Tableau 7). D'une part, il apparaît que le montant médian versé par les ménages varie substantiellement selon la nationalité du chef de ménage, les *ménages pivots luxembourgeois* versant généralement des montants plus élevés que les ménages pivots non luxembourgeois (montant médian de 2 480€ contre 1 510€ pour les autres nationalités).

D'autre part, on constate que les transferts occasionnels des *ménages pivots portugais* ont été effectués presque exclusivement à l'occasion d'un événement familial (mariage, naissance ou communion) (cf. Tableau 7). Chez ces ménages, peu de transferts ont été faits pour aider un descendant à accéder à un logement (moins de 2%) ou pour acquérir une voiture (0%). En fait, ce sont essentiellement les *ménages pivots luxembourgeois*, et les *autres ménages pivots étrangers* dans le cas du logement, qui ont versé de l'argent à un descendant pour l'un ou l'autre de ces deux motifs (11% et 6%). Loin d'être anodin, ce résultat est important dans la mesure où ce type de transfert engage les sommes monétaires les plus élevées (cf. Tableau 7). Moins généreux, les transferts effectués lors d'une occasion familiale sont également fréquents chez les *ménages pivots luxembourgeois* et les *autres ménages pivots étrangers*, mais ils le sont sensiblement moins que chez les *ménages pivots portugais*. Ils sont toutefois plus fréquents que chez les *ménages pivots limitrophes*, lesquels versent moins souvent de l'argent à l'occasion d'un événement familial, mais davantage à l'occasion d'une fête d'anniversaire, de Noël ou d'un autre événement. Peu importe la nationalité, peu de ménages ont fait des transferts occasionnels pour répondre aux difficultés financières de leurs descendants, ce qui pourrait bien témoigner de la situation économique relativement favorable des jeunes générations au Luxembourg et des logiques dans lesquelles s'inscrivent les transferts financiers intergénérationnels descendants²¹.

²⁰ Malheureusement, la petite taille de notre échantillon ne nous permet pas de vérifier si les ménages qui versent de l'argent à des ascendants en versent également à des descendants.

²¹ FLEURY, C., op.cit.

3. De rares transferts collatéraux... sauf chez les nationalités limitrophes

Qu'en est-il des transferts financiers destinés aux collatéraux, c'est-à-dire aux frères, sœurs, cousins, cousines, etc. ? Le tableau 8 présente la proportion de ménages pivots qui ont versé de l'argent à un collatéral selon la nationalité du chef de ménage et le type de transfert effectué. Deux éléments ressortent tout particulièrement. Le premier a trait à la fréquence des transferts financiers effectués au profit d'un ou plusieurs collatéraux. Il apparaît qu'à l'instar des transferts ascendants, et contrairement aux transferts descendants, les transferts collatéraux sont relativement rares chez les ménages pivots, seulement 4% d'entre eux leur ayant octroyé un prêt, 3% leur ayant donné occasionnellement de l'argent et moins de 1% leur en ayant donné régulièrement. Ce résultat tend à confirmer l'idée selon laquelle les transferts financiers intergénérationnels sont essentiellement destinés aux descendants.

Le deuxième élément a trait aux différences de comportements suivant la nationalité du chef de ménage. On observe en fait que si la plupart des ménages n'effectuent pratiquement pas de transferts collatéraux, il en va tout autrement des *ménages pivots limitrophes*. Chez eux, 19% des ménages pivots ont octroyé un prêt collatéral (contre 4% en moyenne pour l'ensemble des ménages) et 7% ont versé occasionnellement de l'argent à un collatéral (contre 3% en moyenne pour l'ensemble des ménages). Cette plus forte probabilité de transferts collatéraux des *ménages pivots limitrophes* témoigne non seulement de la situation familiale particulière des *ménages pivots limitrophes* par rapport aux autres ménages pivots²², mais également de la logique particulière des transferts collatéraux. S'adressant à des membres de la famille élargie, ces transferts prennent moins la forme de dons que celle de prêts, avec ou sans intérêts. Ce résultat confirme ce qui a été observé en France par Attias-Donfut et Wolff²³.

TABLEAU 7. Proportion de ménages pivots qui ont versé occasionnellement de l'argent à un descendant selon la nationalité du chef de ménage et la raison du transfert, 2002 (en %)

	Événement familial	Logement	Voiture	Difficultés financières	Autre	Montant médian
Luxembourgeois	24,8	11,2	5,6	3,4	5,8	2 480€
Portugais	29,7	1,4	0,0	2,7	5,4	1 510 €
Limitrophes	11,9	3,6	1,2	4,7	12,9	
Autres étrangers	21,1	8,4	0,0	4,3	2,1	
Total	23,5	9,2	4,0	3,6	6,1	
Montant médian	990 €	7 440 €	4 960 €	1 490 €	740 €	

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD

Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé entre 45 et 64 ans.

Note : les différences statistiquement significatives ($p \leq 0,05$) sont inscrites en caractères gras.

Note de lecture : parmi l'ensemble des ménages pivots luxembourgeois, 24,8% ont effectué un transfert occasionnel descendant dans le cadre d'un événement familial. Le montant médian des transferts occasionnels descendants faits lors d'un événement familial est de 990 € parmi l'ensemble des ménages pivots donateurs.

TABLEAU 8. Proportion de ménages pivots qui ont versé de l'argent à un collatéral selon la nationalité du chef de ménage et le type de transfert, 2002 (en %)

	Transfert régulier	Transfert occasionnel	Prêt	N
Luxembourgeois	0,5	2,5	2,7	552
Portugais	1,4	0,0	0,0	74
Limitrophes	0,0	7,1	19,0	84
Autres étrangers	1,1	4,3	0,0	94
Total	0,6	3,0	3,9	804

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD

Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé entre 45 et 64 ans.

Note : les différences statistiquement significatives ($p \leq 0,05$) sont inscrites en caractères gras.

Note de lecture : parmi l'ensemble des ménages pivots luxembourgeois, 2,5% ont effectué un transfert occasionnel au profit d'un collatéral.

²² Ils sont notamment moins susceptibles d'avoir un ou des enfants vivant en dehors du ménage.

²³ op.cit.

CONCLUSION

Notre étude a montré que la proportion de ménages pivots qui ont versé de l'argent à un membre de leur famille était relativement importante au Luxembourg. Pour l'essentiel, ces transferts ont été faits au profit des descendants, comme si les généreux transferts publics destinés aux plus âgés avaient libéré les membres de la génération pivot des obligations financières liées au soutien des personnes âgées et leur avaient permis de concentrer l'essentiel de leur solidarité financière envers leurs descendants. À cet égard, le Luxembourg ne fait pas exception aux autres pays d'Europe occidentale, où s'observe également une prédominance des transferts financiers descendants.

Mais tous les ménages n'adoptent pas les mêmes comportements, d'importantes différences apparaissant selon la nationalité du chef de ménage. Si ces différences s'expliquent parfois par les caractéristiques socio-économiques des ménages et leur environnement familial, l'explication ne semble pas suffire pour comprendre l'ensemble du phénomène. Les comportements différenciés des ménages pivots issus de l'immigration reflètent l'existence de différences importantes en matière de redistribution publique et de solidarité familiale au sein des différents pays européens. En fait, si le Luxembourg se caractérise par de généreux transferts publics destinés aux plus âgés et un préjugé plutôt favorable vis-à-vis des solidarités familiales, il n'en va pas de même dans tous les pays européens, comme en témoigne le cas des *ménages pivots portugais*. Provenant d'un pays où les transferts publics destinés aux plus âgés sont moins généreux et où les attentes à l'endroit de la famille sont plus prégnantes, les *ménages pivots portugais* sont aux prises avec des obligations financières particulières vis-à-vis de leurs parents âgés restés, pour la plupart, au Portugal. Un tel résultat témoigne de l'importance de l'intégration des systèmes de sécurité sociale européens pour les immigrants communautaires, intégration qui va bien au delà des droits individuels et de la transférabilité des pensions.

Loin d'être anodin, ce résultat nous semble particulièrement important pour le Luxembourg, non seulement pour le maintien de la cohésion sociale, mais également en tant qu'indicateur des effets possibles d'une réduction des transferts publics destinés aux plus âgés. Dans la mesure où le financement du système de sécurité sociale luxembourgeois s'appuie sur un apport grandissant des populations immigrantes, il nous apparaît important de connaître le rapport que celles-ci

entretiennent avec lui. Cela est d'autant plus important que, dans un contexte de vieillissement démographique, les appels se font de plus en plus nombreux pour que le Luxembourg réforme son système de sécurité sociale²⁴. Comme nous l'avons vu, le développement des systèmes de sécurité sociale a permis d'améliorer les conditions d'existence des personnes âgées et a favorisé le développement d'une solidarité intergénérationnelle privée descendante. Or, cet équilibre pourrait bien se fragiliser avec une réduction des transferts publics destinés aux plus âgés. Ainsi que semble l'indiquer le cas des *ménages pivots portugais*, la faiblesse des transferts publics destinés aux plus âgés semble aller de pair avec des transferts privés ascendants plus importants et des transferts privés descendants moins importants²⁵. Aussi, non seulement la réduction des transferts publics aux plus âgés risquerait d'appauvrir les personnes âgées, mais elle pourrait bien également appauvrir les plus jeunes générations.

²⁴ En avril 2009, c'était l'Inspection générale de la sécurité sociale qui réclamait une réforme du système de pension, sous peine de voir les réserves financières s'épuiser rapidement.

²⁵ Il sera intéressant d'examiner, à partir des données du Psell-3/2009, disponibles bientôt, dans quelle mesure ces plus faibles transferts privés descendants sont compensés par des aides en nature plus fréquentes.

CAHIERS DU CEPS/INSTEAD PARUS EN 2010

■	N° 08	ERDI - Afrilux	Mobilisation associative et politique des citoyens maliens : les disparités socioéconomiques et régionales Mathias KUEPIE, Arouna SOUGANE
■	N° 07	Population & Emploi	Le Luxembourg face au vieillissement de sa population active : des politiques publiques aux politiques d'entreprises Kristell LEDUC
■	N° 06	REPREM	La place du Luxembourg dans les portraits statistiques des systèmes de relations professionnelles Frédéric REY
■	N° 05	Population & Emploi	De plus en plus de femmes sans enfant Lucile BODSON
■	N° 04	Population & Emploi	Les objectifs de Lisbonne en matière d'emploi : où en est le Luxembourg ? Antoine HAAG
■	N° 03	Population & Emploi	La biactivité frontalière Laetitia HAURET, Mireille ZANARDELLI
■	N° 02	Population & Emploi	Recruter ou fidéliser : comment réduire le turn-over des entreprises ? Les pratiques de mode de gestion du personnel en question Kristell LEDUC
■	N° 01	Population & Emploi	Le divorce au Luxembourg en droit et en chiffres Lucile BODSON, Jordane SEGURA



Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien
gérées et d'autres sources contrôlées,
www.fsc.org Cert.no. EU-COC-051203
© 1996 Forest Stewardship Council

ISSN: 2077-3048

CEPS
I N S T E A D

B.P. 48
L-4501 Differdange
Tél.: +352 58.58.55-801
www.ceps.lu